

Introduction

Janvier 2023, l'organisation Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI) a documenté, « **Vingt-deux (22) nouveaux cas de violations et abus contre les défenseurs des droits humains, les journalistes et les médias en RDC** ». Au regard de cas à répétition, PPI publie chaque mois un feuillet de monitoring qui est non seulement l'un de ses outils de plaidoyer pour l'amélioration des conditions de travail des DDH mais également une preuve des différentes violations afin que tôt ou tard, les auteurs en soient punis. Ainsi, dans la province du Nord-Kivu, deux (2) journalistes interpellés et trois (3) autres blessés par les éléments de la Police Nationale Congolaise (PNC) pendant qu'ils couvraient la manifestation des mouvements citoyens et groupes de pression dans la ville Goma. Dans la province de Lomami, deux (2) journalistes arrêtés et détenus pendant deux jours au cachot de l'Agence Nationale de Renseignement (ANR) dans la cité de Lubao pour avoir dénoncé l'existence des cachots clandestins à la résidence de certains responsables de cette agence rattachée à la présidence de la République. Dans la même province, la station radio «Tokomi Wapi», appartenant à un opposant, frappée de la mesure de fermeture par le gouvernement provincial. Dans la province du Sud-Kivu, six (6) militants arrêtés et dont trois (3) poursuivis en procès de flagrance par le gouvernement provincial pour avoir manifesté dans le but de demander au gouverneur déchu par l'assemblée provinciale de déposer sa démission conformément à la loi. Toujours dans la province du Sud-Kivu, trois (3) activistes de la société civile menacés de mort par des présumés membres d'un nouveau groupe armé pour avoir dénoncé leur existence auprès des autorités militaires. Dans la même province, en territoire de Kalehe, une réunion de sensibilisation par la société civile interrompue par la cheffe du groupement de Buzi ad intérim qui a proféré en plus des menaces aux organisateurs.

PRESENTATION DE PPI

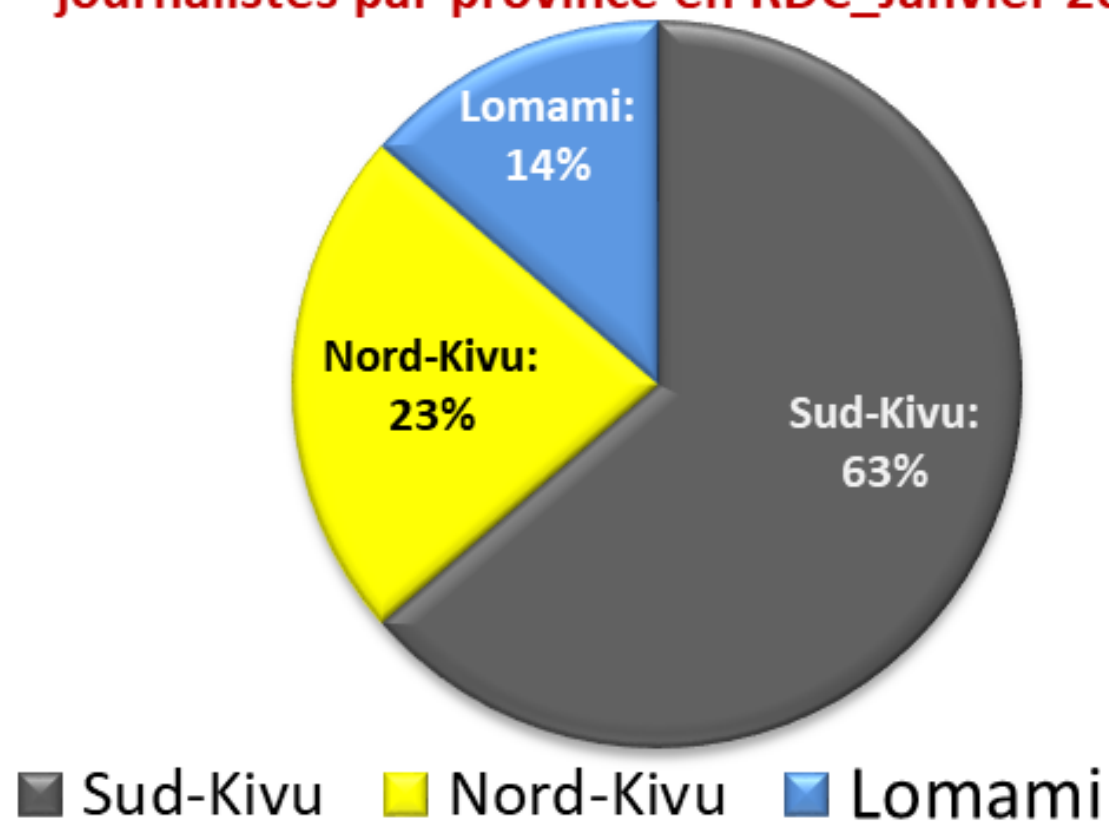
Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI) est une organisation de droit congolais à mandat régional œuvrant pour la promotion de la paix et la protection des défenseurs des droits humains.

PPI a pour vision « *Une communauté des défenseurs des droits de l'Homme totalement libres des persécutions et violations de leurs droits* ».

La mission de PPI est de « Protéger les défenseurs des droits de l'Homme contre les menaces aussi bien individuelles qu'institutionnelles, renforcer leurs capacités, les équiper d'outils de travail adaptés aux impératifs de la globalisation et les former à maintenir une coopération interinstitutionnelle entre société civile et acteurs étatiques pour la cause des droits humains, paix et réforme institutionnelle ».

Ce feuillet de monitoring est l'un des outils de plaidoyer de PPI, ayant pour but de servir comme « répertoire » des cas des violations et abus à l'égard des défenseurs des droits humains afin qu'ils soient connus de tous et que tôt ou tard les auteurs soient interpellés et punis conformément à la loi.

« *A chaque période correspond son histoire* », dit-on.



Ci-dessous la présentation succincte du déroulement de ces violations suivant les circonstances, les lieux, les présumés auteurs et l'état actuels des victimes.

I. Violences contre les journalistes et les médias

I.1. Arrestation de deux journalistes à Lubao, province de Lomami : Les journalistes Joseph Ebongo et Sylvain Kiombo de la Radio Shilo FM ont été interpellés puis arrêtés le 05 janvier 2023 par l'Agence Nationale de Renseignement (ANR) de la cité de Lubao en province de Lomami. Ils ont été accusés de « diffamation » pour avoir diffusé, le 04 février une déclaration de la société civile qui dénonce l'existence des cachots clandestins. En effet, les informations parvenues à PPI ont fait savoir que certains responsables de l'ANR arrêtaient les gens et les gardent à leurs résidences au lieu de les détenir aux endroits indiqués par la loi. Face à cette pratique, la société civile a haussé la voix et la radio Shilo Fm en a parlé. Joseph Ebongo et Sylvain Kiombo seront relâchés le 07 février 2023, après avoir passé deux jours dans le cachot de l'ANR à Lubao.

I.2. Deux journalistes interpellés et trois autres blessés à Goma : Le 18 janvier 2023, Freddy Ruvunangiza et Justin Kabumba, respectivement correspondants de Laprunellerdc.info et France 24 à Goma, ont été interpellés et conduits au Commissariat de la police de Goma par les éléments de la Police Nationale Congolaise (PNC). Ils sont restés en détention pendant plus de 4 heures de temps. C'est lors que les deux journalistes couvraient une manifestation « interdite » organisée par les mouvements citoyens et groupes de pression de Goma, dans l'Est de la RDC pour dénoncer la « passivité » de la force régionale de l'East African Community (EAC) face aux terroristes du M23. Les mouvements citoyens marchaient également contre la présence de ces forces qu'ils qualifient des complices du mouvement rebelle du M23 appuyé par le Rwanda pour agresser la RDC. Ruvunangiza et Kabumba ont été giflés et brutalisés par les éléments de la PNC qui leur ont reproché d'avoir couvert une manifestation interdite par le maire de la ville, le Commissaire supérieur principal François Kabeya Makossa.

En plus de ces deux journalistes, trois autres ont été blessés pendant que les éléments de la PNC les pourchassaient en pleine manifestation dispersée par des tirs à gaz lacrymogènes. Il s'agit de Munyafura Héritier, Ali Asanka Darius et Merveille Kiro respectivement correspondants de l'AFP, VOA et journaliste à la radio Blessing FM. La pratique de la PNC qui consiste à cibler les journalistes couvrant les manifestations est devenue monnaie courante et jouit de l'impunité en République Démocratique du Congo.

I.3. Fermeture de la Radio Tokomi Wapi à Kabinda, province de Lomami : Le 09 janvier 2023, la Radio Tokomi Wapi émettant à Kabinda, chef-lieu de la province de Lomami a été suspendue d'émission par le ministre provincial de la Communication et Médias sur décision du gouvernement provincial. Le conseil provincial de sécurité de Lomami qui a pris cette mesure reproche à la radio l'« incitation au soulèvement populaire, la haine tribale et le trouble à l'ordre public ». Média du député national et opposant Charmant Eliezer Ntambwe Mposhi, Tokomi Wapi vient de connaître sa deuxième fermeture en l'espace d'un an. Il s'agit d'une violation expresse de la liberté de la presse par le pouvoir qui impute même à la radio la « non-observance de l'éthique et de la déontologie journalistique lors de l'animation de différentes émissions ». Il sied de souligner qu'en RDC, il ne revient qu'à la compétence du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC) de décider des contenus diffusés par un média et de sanctionner les manquements éthiques et déontologiques des journalistes. Eliezer Ntambwe, promoteur de la radio, a ainsi déposé une requête à la Cour d'Appel de Lomami contre cette décision du conseil de sécurité, soulignant les irrégularités et les préjudices subis que le ministre de communication et médias et le gouvernement de Lomami doivent réparer. Jusqu'au 31 janvier 2023, la Radio Tokomi Wapi est restée suspendue.

II. Violations et abus contre les DDH

II.1. Menaces de mort à l'endroit de 3 DDH du sous noyau de la société civile de Mumosho, au Sud-Kivu : Pascal Aganze, président du sous noyau de la société civile du groupement de Mumosho, territoire de Kabare au Sud-Kivu encourt des menaces de mort lui proférées par les membres d'un nouveau groupe armé dont il a dénoncé l'existence au sein de son groupement. Ses collègues, David Moïse Ganywamulume (acteur de la société civile) et Iragi Balegamire (président des Rasta men dans le village de Nyantende), sont aussi pourchassés pour avoir collaboré avec Pascal Aganze dans la dénonciation. En effet, après la dénonciation faite par ces activistes, 5 membres de ce présumé groupe armé ont été arrêtés en décembre 2022 par la 33ème région militaire et détenus dans un des camps militaires de la province. Quelques temps après, ils ont appris que la dénonciation a été faite par la société civile.

Après cette arrestation, les membres du mouvement qui sont restés libres se sont mis à menacer ces acteurs à travers différents canaux en leur promettant la mort pour avoir causé la détention de leurs camarades. En outre, les 5 hommes en détention envoient des messages à ces activistes leur demandant de bien se préparer à croiser le fer avec eux quand ils seront libres. La peur devient plus grande dans le camp de ces défenseurs des droits humains car ayant appris que les 5 détenus seraient en train de manœuvrer afin qu'ils soient relaxés et qu'ils rejoignent leur village, entendu que leur dossier ne serait toujours pas fixé aux instances compétentes. Alors que ces menaces se sont multipliées fin janvier 2023, PPI va, en collaboration avec ses partenaires, s'investir davantage dans ce dossier afin qu'il soit fixé à l'auditorat militaire et que les présumés malfaiteurs soient jugés conformément à la loi.

II.2. Suspension d'une réunion de sensibilisation de la société civile à Kalehe au Sud-Kivu : Le 14 janvier 2023, une activité de sensibilisation électorale organisée à Buzi par la Fédération de la Société Civile (FESCIV) de Kalehe en collaboration avec la radio-télévision communautaire de Minova (RTCM) a été suspendue par la Cheffe du groupement de Buzi ad intérim, la « Mwamikazi » Safi Sangara Bomboko au motif que cette activité ne peut être organisée que par le groupement, c'est-à-dire, par elle-même. La FESCIV regrette qu'une activité qui vise à « susciter la participation objective de la population du groupement de Buzi au processus électoral encours surtout dans le cadre de renforcer la capacité de la communauté sur la mission d'un député, la définition du vote et éventuellement pour quel profil d'un candidat faut-il voter » soit violemment suspendue et cela, malgré la lettre d'information pour la tenue de cette activité qui a été remise au bureau du groupement à temps. Accompagnée des quelques agents de sécurité, Madame Safi Bomboko a demandé à tous les participants de vider le lieu et a menacé d'arrestation Monsieur James MUSANGANYA, répondant de la FESCIV Kalehe.

III. Violations contre les activistes pro démocratie

II.1. Arrestation de 6 manifestants dans la ville de Bukavu : Le 04 janvier 2023, journée de la commémoration des martyrs de l'indépendance en RDC, six jeunes manifestants ont été arrêtés par la « cellule d'investigation » du gouvernorat de la province du Sud-Kivu. Trois parmi eux ont été jetés au cachot du parquet général de Bukavu. Ils marchaient pour exiger la démission du Gouverneur Théo Ngwabidje et son gouvernement car ayant été destitués par une motion de censure votée par l'assemblée provinciale le 24 novembre 2022. Malgré la pression des élus provinciaux qui ont retiré leur confiance à l'équipe exécutive pour plusieurs griefs dont la corruption, le détournement, l'incompétence, la non-amélioration des conditions sociales de la population, etc.,

celle-ci n'a pas démissionnée. Dès lors, plusieurs activistes et militants se lèvent pour appeler le Gouverneur au respect des principes démocratiques dans un Etat de droit. Il s'observe, malheureusement, qu'à chaque action allant dans ce sens, le Gouverneur, par le billet de services de sécurité et de « sa cellule d'investigation », réprime et arrête les manifestants. En décembre 2022, même des députés provinciaux ont été inquiétés.

III.2. Poursuite judiciaire contre 3 jeunes manifestants à Bukavu : Le 05 janvier 2023, le gouverneur « déchu » de la province du Sud-Kivu, Monsieur Théo Ngwabidje Kasi, a poursuivi en justice 3 jeunes manifestants pour avoir exigé sa démission car ayant été déchu par l'assemblée provinciale. Il s'agit de Imani Cizungu Alex, Baderhekuguma Mirali Moïse et Matabaro Munyamosa Wokovu. C'est en procédure de flagrance que ces militants ont été poursuivis au Tribunal de Paix de Bukavu sous RP 4721. L'audience en flagrance a bel et bien eu le 06 janvier 2023. Une forte mobilisation de la population et des organisations de défense des droits humains a été remarquée. Le Pool d'avocats de PPI a, aux côtés d'autres avocats constituant la partie défenderesse, assisté les 3 jeunes poursuivis. Le procès en flagrance ira de 14h00 à 20h45 et le prononcé de jugement par le tribunal ne sera autre que l'acquiescement pur et simple de ce jeunes. Loué à juste valeur, ce jugement a été perçu comme le triomphe de la justice sur l'influence politique dans la province du Sud-Kivu.

RECOMMANDATIONS

Eu égard à ce qui précède, Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI) condamne ces violations et abus à l'égard des défenseurs des droits humains et formule les recommandations ci-après :

- 1. Au président de la République et aux cours et tribunaux :** de prendre des mesures nécessaires afin de régler définitivement les tensions politiques qui prévalent dans la province du Sud-Kivu depuis la déchéance du gouvernement Théo Ngwabidje, entendu que ce problème a une incidence grave sur le travail des DDH et des journalistes dont nombreux commencent à subir des arrestations, des poursuites judiciaires et des menaces de la part des proches de Théo Ngwabidje qui s'est doté d'une « cellule d'investigation » à la traque des activistes ;
- 2. Au gouvernement congolais :** de tout mettre en œuvre pour un retour effectif de la paix dans les provinces sous état de siège et d'éradiquer la rébellion du M23 appuyé par le Rwanda et d'autres groupes armés dans cette région où il y a tueries non seulement de la population en général mais aussi des DDH et journalistes contraignant plusieurs de vivre en clandestinité et dans des conditions extrêmement difficiles ;
- 3. Au Senat :** d'adopter à son tour la proposition de loi relative à la protection et responsabilité du défenseur des

droits humains en République Démocratique du Congo qui lui sera transmise par l'assemblée nationale qui l'a déjà adoptée afin d'améliorer l'espace de travail des DDH et des journalistes en RDC.

4. A l'Auditorat Militaire du Sud-Kivu : de s'investir urgemment dans le dossier relatif aux présumés membres d'un nouveau groupe armé dans le groupement de Mumosho et dont certains sont aux arrêts. Les juger et les condamner conformément à la loi.

5. Au CSAC : de s'employer dans le dossier ayant conduit à la fermeture de la Radio Tokomi Wapi de Kabinda dans la province de Lomami afin que la mesure de fermeture lui imposée par le gouvernement provincial soit immédiatement levée.



La situation des journalistes et DDH dans la province du Nord-Kivu devient de plus en plus difficile en cette période où plusieurs localités, cités et centres de cette province sont sous occupation des rebelles du M23 qui sévissent dans cette partie orientale de la République Démocratique du Congo. Sans moyens financiers et sans assistance logistique, 16 journalistes (dont 3 femmes) de Kitshanga et de Mweso (zones conquises) fouillant les combats se sont retrouvés coincés à Mweso, à 2 Km des zones de combat dans le territoire de Masisi. Fouillant avec leurs familles et les matériels de leurs stations, ils doivent parcourir une distance de 98 Km direction Est pour atteindre la ville de Goma sur des routes coupées par les rebelles. A ce calvaire s'ajoute l'absence d'assistance alimentaire, une triste réalité pour la plus part des réfugiés qui fouillent les combats et parmi lesquels des morts sont en train d'être comptés dans des camps.

Contacts et Adresse

Bukavu/Sud-Kivu/RDC
Avenue Kalehe (Entre le croisement de l'avenue Hippodrome en quittant Nyawera et l'Hotel Elisabeth), quartier Nyalukemba, commune d'Ibanda.
Tél : +243 992209859
E-mail : secretariatexecutifrdc@ppi-ong.org

www.ppi-ong.org

  @ppiregionale

NOTE PPI salue à juste valeur l'acquittement de 3 jeunes militants par le Tribunal de Paix de Bukavu le 06 janvier 2023. Ceux-ci ont été poursuivis par le gouvernement provincial du Sud-Kivu pour avoir manifesté, le 04 janvier, afin d'exiger la démission de Monsieur Théo Ngwabidje Kasi de ses fonctions de Gouverneur de province car déchu par l'assemblée provinciale le 24 novembre 2022. Quoique détrôné par motion de censure, Ngwabidje, cadre du parti présidentiel, l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS), n'a pas cédé le pouvoir car jouissant de l'influence politique de sa hiérarchie. Voulant faire peur aux activistes, il a poursuivi ces manifestants en procès de flagrance devant le Tribunal de Paix de Bukavu qui les a acquittés. Il s'agit d'une avancée remarquable qui vient redorer l'image et l'indépendance de la justice congolaise loin de toute influence politicienne.